

# LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-ALLEMANDES 1945-1971

## BILAN ET PERSPECTIVES

François BILGER.

Professeur à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg

Si les relations économiques ont joué dans le passé un certain rôle dans l'évolution des rapports franco-allemands, elles n'ont jamais eu une importance aussi grande que dans la période consécutive à la deuxième guerre mondiale. Il n'est pas douteux qu'elles constituent l'un des aspects majeurs et sans doute l'un des facteurs déterminants du rapprochement et de l'« entente cordiale » qui se sont à présent instaurés entre les deux pays.

Le développement de ces relations depuis 1945 est en effet considérable. Alors qu'à la fin de la guerre, les flux commerciaux entre les deux pays étaient quasi inexistantes, ils atteignent vingt cinq ans plus tard, en 1970, le montant impressionnant de près de 30 milliards de DM ou environ 44 milliards de Francs. Cette valeur en Francs s'est accrue au premier semestre 1971 d'environ 14% par rapport au premier semestre 1970, manifestant encore une fois le dynamisme des relations entre les deux pays, même dans une conjoncture peu propice.

Ce qui frappe en outre, c'est la remarquable continuité du développement. Jamais, au cours des vingt-cinq années écoulées, il n'y a eu régression d'une année à l'autre. Bien au contraire, on relève une tendance à l'accélération dans les dernières années.

La permanence de la tendance m'a semblé devoir exclure une exposition chronologique de ces relations. Sans doute, pourrait-on distinguer quelques étapes, en considérant en particulier les conditions politiques et juridiques qui ont présidé aux relations économiques. De 1945 à 1948 ou 1949, date à laquelle le nouvel État allemand reçoit à nouveau la responsabilité de ses relations extérieures et date de la création de l'Union européenne des Paiements qui restaure un système efficace et multilatéral de paiements en Europe occidentale, il n'y a qu'une faible progression. En 1950, le niveau des relations retrouve à peu près celui atteint en 1938 et le développement est ensuite rapide jusqu'en 1958 mais quelque peu perturbé par les difficultés économiques et monétaires de la France. En 1958, après l'entrée en vigueur de la C.E.E., l'expansion est paradoxalement d'abord un peu plus étalée jusqu'en 1965. De 1965 à nos jours enfin, en partie sous l'impulsion du traité franco-allemand, on enregistre, malgré les vicissitudes politiques ou économiques nombreuses de cette période, une vive accélération des échanges commerciaux, cependant que les mouvements de capitaux commencent à atteindre des valeurs relativement significatives. Il y a donc des étapes dans ce développement, mais chaque étape n'apparaît que comme le prolongement et l'accentuation de l'évolution antérieure, de sorte que ces séparations ne semblent guère être justifiées et qu'il apparaît plus intéressant au contraire d'essayer de dégager les grandes tendances qui se sont manifestées durant toute la période.

Quels ont été les facteurs ou les fondements du développement continu des relations économiques, quelles sont leurs formes et caractéristiques principales et quelles en sont les conséquences essentielles, telles sont les questions que l'on peut se poser à propos des relations économiques franco-allemandes depuis 1945. J'essaierai en conclusion de poser le problème plus général de savoir quelle a été la contribution des relations économiques au rapprochement des deux pays et quelles sont les perspectives à cet égard.

## **Les fondements et les facteurs des relations économiques**

L'évolution des relations économiques entre la France et l'Allemagne n'a naturellement pas été le fait du hasard. Elle a été le produit de l'action complémentaire des gouvernements et des entreprises, fondée sur la conscience des avantages économiques et aussi politiques que des relations économiques intenses pouvaient entraîner de part et d'autre.

Si l'on passe sur la très courte période où les mouvements de marchandises se confondaient avec les prélèvements militaires, les sanctions économiques ou les réparations, on peut dire que dès le lendemain de la guerre les deux gouvernements se sont efforcés d'établir les conditions de rapports économiques croissants.

Ce fut avant tout une action de libération des échanges. « La prospérité, la paix et l'entente par les échanges économiques internationaux », telle fut une des idées-forces et peut-être, à voir certaines tensions actuelles, une des grandes illusions de cet après-guerre comme des précédents d'ailleurs. Cette conviction fit créer des organismes qui eurent pour but d'assurer la libération des échanges au niveau mondial (G.A.T.T., F.M.I.) comme au niveau ouest-européen (O.E.C.E., U.E.P. puis O.C.D.E.). La restauration du commerce international n'était donc pas propre à la France et à l'Allemagne, mais les deux gouvernements étaient bien conscients du fait qu'en adhérant immédiatement à toutes ces organisations, ils acceptaient et encourageaient ipso facto un développement rapide et préférentiel des échanges franco-allemands, du fait tout simplement du voisinage des deux économies.

La création de la Communauté économique européenne en 1957, en même temps que le rejet d'une grande zone de libre-échange en Europe occidentale, constituaient un choix encore plus net en faveur des relations franco-allemandes. Enfin avec le traité franco-allemand de 1963, la priorité accordée aux rapports économiques bilatéraux fut affirmée avec éclat.

Relevons quelques étapes essentielles de la libération des échanges et de l'intégration entre les deux pays dans le cadre du Marché Commun : le 1<sup>er</sup> janvier 1962 disparaissaient les derniers contingents industriels, le 1er juillet 1968 l'union douanière était réalisée pour le secteur industriel, le 1er janvier 1970 les derniers tarifs douaniers applicables aux produits agricoles non concernés par la réglementation commune du marché étaient supprimés. La création du Marché commun agricole, la libre circulation des travailleurs, celle des capitaux sont d'autres réalisations européennes importantes ayant influencé directement les relations franco-allemandes.

Mais l'action européenne de désarmement douanier ou d'intégration économique fut précédée ou complétée par des accords purement bilatéraux visant à la suppression d'autres obstacles administratifs, c'est-à-dire de ces nombreuses réglementations « qui transforment tout acte de coopération entre deux entreprises de nationalités différentes en performance juridique » ! La France et l'Allemagne ont ainsi souvent tracé la voie à toute la C.E.E.

On peut citer l'accord général sur la Sécurité Sociale, conclu entre la République fédérale d'Allemagne et la France le 10 juillet 1950, l'accord franco-allemand sur le droit d'établissement et la navigation du 27 octobre 1956, le traité sur le règlement de la question sarroise du 27 octobre 1956, la convention franco-allemande sur la double imposition du 21 juillet 1950, enfin et surtout le traité du 22 janvier 1963 organisant la coopération franco-allemande. Par son impact psychologique, par le caractère global de ses objectifs embrassant pratiquement tous les domaines d'activité, par le caractère contraignant et régulier des procédures de consultation à tous les niveaux, y compris les plus élevés, ce traité a donné et donnera certainement encore une impulsion

considérable aux relations de toutes sortes et par voie de conséquence aux relations économiques entre les deux pays.

La volonté de resserrer les liens économiques réciproques a aussi amené les deux gouvernements à créer de nombreux organismes administratifs bilatéraux, dont le nombre dépasse de loin celui d'institutions analogues dans d'autres pays, pour le traitement de problèmes communs en matière de transport, d'infrastructure routière, de voies d'eau, etc. Certains de ces organismes ont été créés pour assurer le développement conjoint des relations économiques françaises et allemandes avec des pays tiers, tels le « groupe franco-allemand des garanties et du crédit à l'exportation ».

Les gouvernements ont aussi incité des organismes professionnels nationaux à collaborer étroitement et à institutionnaliser dans une certaine mesure cette collaboration. C'est ainsi que fut créée en 1955 la Chambre officielle de commerce franco-allemande, en 1965 le Comité franco-allemand pour la coopération économique et industrielle (C.N.P.F. et B.D.I.), en 1970 l'Institut pour la collaboration économique des petites et moyennes entreprises. Liens entre organisations professionnelles et auxiliaires des administrations des deux pays, ces organismes s'efforcent surtout de diffuser une information dont le défaut dans les deux pays freine souvent les relations économiques.

Il convient enfin de relever tout particulièrement le rôle actif et permanent des ambassades et consulats respectifs dans le règlement des multiples problèmes pratiques que la différence des législations, des habitudes ou des langues ne cessent de poser aux entreprises désireuses de s'implanter ou de s'associer dans, le pays partenaire.

La réalisation d'un cadre légal favorable était la condition nécessaire mais non pas suffisante de liens économiques étendus et croissants entre les deux pays. Il appartenait aux entreprises de concrétiser la politique gouvernementale par une pénétration et même une implantation sur les marchés du pays partenaire. Or la réaction des entreprises fut effectivement celle qu'espéraient les gouvernements. Dans les années 50, il s'agissait surtout des grandes firmes, mais par la suite de plus en plus de petites et moyennes entreprises des deux pays. Pourquoi cette réaction positive ?

Dans la gestion des entreprises, des facteurs psychologiques peuvent jouer : la bonne réputation de certains produits ou de certaines entreprises du pays partenaire, voire même le désir de contribuer à l'amélioration des rapports politiques ont pu dans certains cas provoquer la création de relations entre des entreprises françaises et allemandes. Mais de telles incitations sont marginales.

Si les liens économiques ont atteint un développement considérable, c'est parce que des deux côtés, les entreprises y avaient le plus grand intérêt. Trois facteurs principaux ont joué.

Tout d'abord le voisinage des deux économies. Une longue frontière commune, c'est une donnée naturelle favorisant les échanges. La faiblesse relative des frais de transport et de communication par rapport à des pays tiers non contigus est un élément important de la négociation commerciale et même de l'investissement à l'étranger. Si l'on ajoute dans certains cas, comme celui de l'Alsace ou de certaines parties de la Lorraine, la commodité linguistique, on s'explique facilement l'importance toute particulière des liaisons entre les régions limitrophes des deux pays.

Un autre facteur qui a joué un grand rôle, dans les premières années surtout, est une certaine complémentarité des deux économies. Avec une production agricole très importante et très diversifiée, la France a pu combler certaines lacunes de l'approvisionnement allemand, tandis que

l'Allemagne pouvait offrir à la France des biens d'équipement particulièrement utiles à sa rapide reconstruction. L'analyse des échanges montre que cette complémentarité technique continue à exercer un certain effet, quoique régulièrement décroissant au fur et à mesure des progrès de la productivité agricole en Allemagne et de l'industrie lourde en France. Une nouvelle complémentarité technique a surgi plus récemment sur le plan non pas des produits, mais des facteurs de production : l'insuffisance chronique de la main d'œuvre en Allemagne, la faiblesse relative des capitaux en France ont provoqué d'importants mouvements dans les deux sens depuis quelques années. Peut-être faut-il enfin ajouter une notion de complémentarité psychique : par exemple l'Allemand a toujours eu un certain goût pour les produits de luxe français ; sur un autre plan, il voit dans le concours d'un entrepreneur français le moyen de s'ouvrir certains débouchés dans le monde francophone. De son côté, le Français admire traditionnellement la valeur technique et le dynamisme de l'industrie allemande et est tenté de tirer profit de ces qualités en les associant à ses propres affaires.

Enfin, un facteur d'importance sans cesse accrue est le haut niveau de développement atteint par les deux économies. Ce fait oblige les entreprises à l'extension des marchés puis, après une période de concurrence plus ou moins intense, à des accords de coopération et de spécialisation relative. C'est ce phénomène qui explique dans le monde actuel l'intensité a priori paradoxale des relations entre les économies les plus développées, l'expansion entre celles-ci des échanges réciproques de produits de même nature ainsi que l'interpénétration financière de plus en plus étroite entre les grandes entreprises de niveau international. La France et l'Allemagne confirment la puissance de cette tendance à l'heure actuelle. La nécessité de plus en plus ressentie de faire face, sur le marché mondial, à ce qu'on appelle le défi des entreprises américaines, oblige de grandes entreprises européennes, et tout naturellement les françaises et les allemandes, à s'associer en vue de maintenir leur compétitivité internationale.

Tous ces facteurs ont puissamment incité les entreprises des deux pays à nouer des liens intenses et durables. Le développement des relations économiques franco-allemandes est donc en définitive le résultat de la conjonction de la volonté politique et de l'intérêt économique.

## **Les formes et l'importance des relations économiques**

Malgré leur importance indéniable pour les deux pays, les échanges économiques franco-allemands n'ont pas encore fait l'objet, à ma connaissance, d'une analyse économique très approfondie. Cette lacune assez étonnante et qu'il faudrait s'efforcer de combler un jour, expliquera le caractère assez élémentaire de l'étude qui suit.

Il y a de multiples formes de rapports économiques entre les deux pays, mais leur importance est très inégale. La plus intense, et de très loin, est constituée par les échanges commerciaux. Nous verrons ensuite les relations financières et techniques entre les entreprises et donnerons quelques indications, pour terminer, sur les autres types de relations économiques.

### **LES ÉCHANGES COMMERCIAUX**

L'examen des échanges commerciaux, qui sont largement prédominants et représentent en valeur environ 80% du total, amène à faire les constatations suivantes :

Tout d'abord une progression rapide et continue de 1945 à 1970. Cette tendance ainsi que l'accélération survenue depuis 1965 ressort bien du graphique reproduit en annexe 1. De 1957 à

1970, les échanges ont quadruplé. La progression annuelle moyenne depuis cette date a été de l'ordre de 15 %, soit largement plus que le développement de la production dans les deux pays ou le développement moyen des relations internationales dans le monde. Il y a là un indice indiscutable d'intégration économique croissante.

Il faut relever ensuite l'importance croissante de ces échanges pour les deux pays.

Depuis 1958 l'Allemagne est le premier fournisseur et depuis 1961 le premier client de la France. De 1958 à 1969 ses exportations vers la France se sont accrues de 440% contre 207% pour l'ensemble de ses exportations, et ses importations en provenance de la France se sont accrues de 430% % contre 215 % pour l'ensemble de ses importations. C'est dire que ce pays a largement consolidé sa position sur le marché français. Au premier semestre 1971, il fournissait 22,1 % des importations françaises, devançant largement l'U.E.B.L. avec 10,6%, l'Italie avec 9,7 % et les Etats-Unis avec 9,1 %, et il importait 21,2 % des exportations françaises, devançant là encore de loin l'U.E.B.L. avec 11,1% %, l'Italie avec 10,6% % et les Etats-Unis avec 5,7 %.

Il est intéressant de signaler qu'en 1963-1964, l'Allemagne acquérait dans le commerce extérieur français le même poids que l'ensemble de la zone franc et qu'elle a ensuite largement dépassé celle-ci.

Depuis 1962, la France est le premier client et depuis 1968, également le premier fournisseur de l'Allemagne. Mais elle occupe dans le commerce extérieur allemand une place relative sensiblement moins importante quoique croissante : en 1970 ses exportations vers l'Allemagne représentaient 12 % environ des importations allemandes (contre 5% en 1958), tandis que ses importations en provenance d'Allemagne faisaient environ 13% des exportations allemandes (contre 7% en 1958). L'écart avec d'autres pays partenaires de l'Allemagne est aussi sensiblement moins creusé que dans le cas de la France : aux exportations comme aux importations allemandes, elle précède d'assez peu dans l'ordre les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'Italie et l'U.E.B.L.

Il convient de relever aussi un déséquilibre quantitatif de ces échanges. Depuis 1952, malgré trois réévaluations allemandes en 1961 1969 et 1971 et deux dévaluations françaises en 1958 et 1969, la balance commerciale a toujours présenté un solde en faveur de l'Allemagne, sauf en 1965. A partir de 1966 le déficit s'est même aggravé d'année en année, pour atteindre 4,1 milliards de francs en 1969, soit environ 20 % des importations en provenance d'Allemagne et 30 % du déficit total de la balance commerciale française à cette date. Les mutations monétaires récentes ont cependant entraîné un certain rééquilibrage en 1970 et cette tendance se confirmera certainement en 1971.

Enfin, on peut noter un déséquilibre qualitatif ou structurel : les mouvements de marchandises traduisent inévitablement l'inégal degré de développement des secteurs de production et en particulier du secteur industriel dans les deux pays. C'est ainsi que le déficit enregistré en 1969 par la France résulte de la combinaison d'un excédent de 3 milliards de francs pour les produits agricoles et alimentaires et de déficits sectoriels de l'ordre de 1,2 milliard de francs pour les semi-produits et de 5 milliards de francs pour les produits finis, dont près de 5 milliards pour les biens d'équipement. Les produits finis représentent en effet 85 % des exportations allemandes vers la France, alors qu'ils ne constituent que 70 % des ventes françaises à l'Allemagne. Mais il faut noter là aussi une tendance lente à l'amélioration de la position française.

Toutes les indications précédentes traduisent une position dominante de l'Allemagne dans les échanges commerciaux entre les deux pays, qui résulte de l'avance industrielle et commerciale que l'économie allemande avait prise depuis fort longtemps. Mais ils montrent aussi un certain

rattrapage, évidemment très lent, par l'économie française. A cet égard, les termes de l'échange commerciaux, c'est-à-dire le rapport des prix à l'exportation aux prix à l'importation, sont l'indice le plus significatif. Calculés en francs, ils indiquent une détérioration continue de la position française jusqu'en 1965, mais une stabilisation à partir de cette date.

## LES RELATIONS FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

Plus tardivement, mais avec une tendance rapide à l'accroissement du côté allemand surtout, les opérations financières sont venues renforcer le rapprochement économique entre les deux pays.

Dans ce domaine, malheureusement, les statistiques ne sont pas aussi anciennes et surtout n'ont pas le même degré de précision que dans le domaine commercial. De plus, on enregistre les investissements ou placements à leur valeur au moment de leur réalisation, sans tenir compte de la valeur atteinte quelques années plus tard et qui est généralement, grâce à l'autofinancement ou à l'inflation, considérablement plus élevée.

Compte tenu de ces réserves, on estime que « les investissements directs français réalisés en Allemagne s'élevaient au 30 septembre 1969 à 1088 millions de DM. Cela place la France au 6e rang parmi les pays qui ont investi en Allemagne, derrière les Etats-Unis (8 691 millions de DM), la Suisse et le Liechtenstein (2 544 millions de DM), les Pays-Bas (1 732 millions de DM), la Grande-Bretagne (1.687 millions de DM) et la Belgique-Luxembourg (1 178 millions de DM). De leur côté, les investissements allemands en France atteignaient au 30 septembre 1969 1 626,3 millions de DM. La République fédérale d'Allemagne occupe la cinquième place en France parmi les investisseurs étrangers, après les Etats-Unis, la Suisse, la Grande-Bretagne et la Belgique. Si l'on considère les différents pays dans lesquels les sociétés allemandes ont fait des investissements, la France arrive au 3e rang. Devant la France, se trouve la Suisse avec 11 8611 millions de DM et la Belgique-Luxembourg avec 1 840,4 millions de DM, tandis que les investissements allemands aux Etats-Unis n'atteignent que le montant de 1413 millions de DM ». Ces chiffres concernent donc les investissements officiellement recensés à leur valeur nominale. Il y a certainement sous-évaluation, en particulier en ce qui concerne les investissements français en Allemagne. D'autre part, certains investissements considérés comme d'origine suisse peuvent avoir - on le soupçonne fortement - une origine française ou allemande.

De ces indications, il ressort néanmoins que, sur le plan financier, les deux pays n'occupent pas encore, l'un vis-à-vis de l'autre, la même position que dans le domaine commercial. Les participations industrielles réciproques sont encore faibles en valeur absolue et relative. Mais le décalage est normal compte tenu du fait que, dans les deux pays, il a d'abord fallu assurer des investissements intérieurs très importants et que certains des pays occupant une meilleure position doivent celle-ci à l'avant-guerre et à des problèmes économiques moindres au lendemain de la guerre. On constate d'ailleurs un net accroissement de ces opérations ces dernières années.

D'après les derniers chiffres en effet, en 1970, les investissements français en Allemagne se sont accrus de 253,78 millions de F, ce qui place la France au premier rang pour le taux de progression. Quant aux investissements allemands, ils sont en augmentation de 583,30 millions de F en 1970. Ce dernier montant dépasse largement la valeur annuelle moyenne depuis 1964, qui était de 250 millions de DM, cette valeur étant elle-même supérieure à celle de la période précédente. Il y a donc une nette accélération que les mutations monétaires de 1971 devraient confirmer. Il est probable en tout cas que la progression des investissements directs, surtout en provenance d'Allemagne, sera à l'avenir nettement supérieure à celle des échanges commerciaux, ce qui aura d'importantes conséquences sur lesquelles nous reviendrons.

Le tableau reproduit en annexe II donne une idée de la répartition sectorielle des investissements directs dans les deux pays fin 1968. On peut remarquer que les investissements français sont prépondérants dans les secteurs « énergie, alimentation en eau et plus spécialement industrie minière -extraction et transformation des minerais, céramique fine, verrerie, industrie du bâtiment (construction en verre) - commerce en gros. Quant aux investissements allemands, ils sont surtout importants dans la chimie (y compris la pharmacie), matières plastiques, caoutchouc, amiante ; l'électrotechnique, mécanique de précision, optique, fabrication d'objets en fer et en tôle, instruments de musique, articles de sport, jouets, bijoux; les aciéries, construction de machines, de véhicules et de navires ». Il est frappant de constater que les entreprises des deux pays consolident ainsi à l'étranger la structure de leur production nationale. C'est peut-être du côté français une opération un peu regrettable.

Les investissements directs ne constituent qu'une partie, à vrai dire la plus intéressante, des mouvements de capitaux entre les deux pays. Les simples placements en valeurs mobilières du pays partenaire en constituent une autre. Il n'a pas été possible de découvrir une évaluation des capitaux ainsi transférés. Il est très probable que le sens des flux est ici inversé, c'est-à-dire que ce sont avant tout des capitaux français qui ont été placés en valeurs allemandes. Ceci pour des raisons quasi évidentes : si la détention de valeurs allemandes constituait pour un Français un placement sûr et rentable, c'était nécessairement l'inverse du côté allemand. Les réévaluations du DM et les dévaluations du franc devaient accroître les avoirs français et amputer les avoirs allemands, indépendamment de l'évolution boursière ou économique des deux pays. Les dispositions françaises en matière de change prises au lendemain de la crise de 1968 n'étaient pas encourageantes non plus.

Pourtant c'est l'Allemagne qui avait commencé à introduire les valeurs françaises dans ses Bourses : dès août 1960, on négociait officiellement en Allemagne les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Des transactions régulières s'effectuaient en outre en coulisse sur Air Liquide, Saint-Gobain, Kuhlmann (aujourd'hui Ugine-Kuhlmann) Péchiney et Rhône-Poulenc. Seules sept autres valeurs étrangères étaient alors admises à la cote officielle en Allemagne. Aujourd'hui cinq valeurs françaises sont cotées officiellement : Bull, la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, Péchiney, Thomson-C.S.F., Ugine-Kuhlmann, à quoi s'ajoutent les actions de jouissance Bull. Et en coulisse des transactions assez animées se font sur : Air Liquide, Citroën, Peugeot, Le Printemps, Rhône-Poulenc et Saint-Gobain.

En France, neuf valeurs allemandes sont officiellement cotées à la Bourse de Paris : AEG, Badische Anilin, Bayer, Hoechst, Klöckner-Humboldt Mannesmann, Thyssen, Siemens, Rheinstahl. Parmi ces valeurs, celles qui donnent lieu aux plus fortes transactions sont Hoechst, Siemens, Bayer et Badische Anilin.

Ce sont évidemment les vicissitudes monétaires qui empêchent un développement de ces placements et une véritable intégration des Bourses française et allemande.

Les mouvements de capitaux, investissements ou placements, ne sont eux-mêmes qu'un aspect d'une coopération financière et technique, souvent appelée un peu restrictivement coopération industrielle, dont les formes sont très variées. Beaucoup de ces réalisations ne sont pas rendues publiques. Un aperçu des activités officiellement connues est fourni en annexe III.

On peut remarquer que le nombre des réalisations est plus élevé en France qu'en Allemagne (253 entreprises allemandes en France contre 217 entreprises françaises en Allemagne fédérale). La fondation de sociétés et de succursales sans participation des entreprises locales représente dans les pays partenaires la plus grande partie de ces opérations dans une proportion sensiblement égale. La création de sociétés communes est plus fréquente en France (30 contre 13 en R.F.A.), tandis que les

accords techniques et commerciaux sont en majeure partie réalisés en Allemagne fédérale (26 contre 19 en France). Cela est d'autant plus évident si l'on tient compte du fait que ces accords incluent la délivrance de licences (32 contre 22 en France).

En résumé, il apparaît très nettement que les activités bilatérales des entreprises se sont accrues considérablement durant ces dernières années de part et d'autre du Rhin.

D'après une autre source, le nombre de filiales d'entreprises allemandes en France s'élevait en 1969 à 700 et celui des sociétés françaises en Allemagne se montait à 400. Les filiales allemandes étaient principalement des entreprises commerciales, domiciliées pour la plupart dans la région parisienne ou l'Est (170). Par ailleurs 15 000 firmes allemandes avaient dès 1965 une représentation commerciale en France.

Parmi les nombreux cas de coopération, l'ouvrage récemment publié par les deux ministères de l'Information en cite quelques exemples particulièrement spectaculaires.

« Dans le domaine de l'exploitation minière et de l'industrie pétrochimique, la coopération entre les Charbonnages de France et les Saarbergwerke AG mérite de par son importance d'être mentionnée en premier. Elle a donné naissance, avec l'aide des pouvoirs publics des deux pays, à un vaste projet : SAARLOR, qui devrait faciliter la reconversion de l'espace économique sarro-lorrain. Quatre projets importants en relèvent : la raffinerie franco-sarroise de Klarenthal, l'usine d'ammoniaque de Carlin, l'usine d'urée et d'engrais de Perl et l'usine de craquage à la vapeur d'éthylène de Carling.

L'industrie chimique offre à cette coopération un cadre particulièrement propice; elle est soumise à une concurrence internationale très vive et les investissements y sont gigantesques. C'est pourquoi les accords se sont multipliés dans ce domaine.

Le secteur des industries mécaniques, électroniques et électriques bénéficient également d'accords de coopération technique prévoyant parfois une coopération commerciale qui revêt une grande importance : ainsi la Compagnie européenne d'automatisme électronique (C.A.E.) a passé avec Telefunken un accord de coopération portant sur les systèmes électroniques de calcul hybride. Un accord de recherche a été conclu en juin 1967 par la C.G.E. et Siemens dans le domaine des piles à combustible et des supraconducteurs. Grundig et la C.S.F. en ont fait autant pour la télévision en couleur. Citroën et NSU pour le développement de techniques de pointe. Dans de nombreux domaines, on travaille ensemble de façon constante et fructueuse. Les jumelages ont parfois facilité les prises de contact : parmi les 81 chambres de commerces allemandes, beaucoup sont jumelées avec des chambres françaises. Paris et Berlin ont donné l'exemple.

La variété extrême des formes de coopération témoigne au demeurant de l'ingéniosité et de l'imagination des hommes d'affaires : telle brasserie française (Kronenbourg) entretient quatre restaurants outre-Rhin ; telle firme géante de l'industrie chimique allemande (Hoechst) a quatorze bureaux et quinze dépôts sur le sol français, tandis que le nom de la marque Renault s'étale au-dessus de la porte de son usine de Friedrichshafen, suivi du signe bien allemand de GmbH et que Quelle acclimate la vente par correspondance aux bords de la Loire ».

On peut ajouter à cette liste de cas très frappants, celui de la coopération aéronautique, avec l'Airbus et le Transall ou les accords d'association entre banques, comme la liaison Crédit Lyonnais et Kommerzbank ou Société Générale et Deutsche Bank, dans un cadre il est vrai européen. L'Institut franco-allemand de Grenoble pour la recherche nucléaire est une illustration exemplaire de la coopération bilatérale entre administrations. Le C.N.R.S. français et ses homologues



allemands DFG et AIF ont récemment pris contact pour le développement de cette coopération dans la recherche.

## LES AUTRES RELATIONS

Il s'agit essentiellement de relations économiques liées à des mouvements d'hommes, tels que les mouvements de travailleurs frontaliers et les relations touristiques.

Les mouvements de travailleurs sont particulièrement intenses naturellement entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg d'une part et la Lorraine et la Sarre d'autre part. Au 30 septembre 1971, les statistiques françaises dénombrèrent plus de 9 000 Alsaciens et environ 8000 Lorrains travaillant régulièrement en Allemagne. La tendance est à l'accroissement de ce nombre. D'après d'autres sources, les Alsaciens seraient déjà 12000 et les Mosellans 15 000 à travailler en Allemagne. Le mouvement en sens inverse est négligeable. Ce déséquilibre est un facteur de préoccupation pour les régions frontalières françaises. A l'échelle nationale cependant il est minime.

Quant aux relations touristiques, on peut noter que le tourisme français en Allemagne se situe en tête avec celui des ressortissants néerlandais ou américains, et que le tourisme allemand occupe la même position en France.

Les résultats financiers de ces mouvements d'hommes sont évalués approximativement dans les postes « prestations de services » de la balance des paiements, en même temps que tous les services liés aux transports, aux échanges de brevets, etc. L'annexe IV nous permet de constater que le solde des prestations de services est déficitaire pour l'Allemagne et révèle donc un déséquilibre quantitatif en faveur de la France, qui compense dans une mesure assez large son déficit commercial.

## **Les effets des relations économiques**

Une analyse même sommaire des principales relations économiques franco-allemandes, comme celle que nous venons de présenter, fait ressortir clairement la complexité des liens qui unissent à présent les deux économies et établissent une solidarité entre une multitude d'entreprises et de marchés. Il en résulte évidemment un certain nombre de conséquences économiques importantes.

Pour étudier les effets de relations économiques entre deux pays, il faudrait procéder à des recherches et à des calculs particulièrement poussés. Cependant, même si l'on renonce à une évaluation quantitative de ces effets, on peut, en s'appuyant sur l'analyse théorique générale des relations internationales, dégager quelques grandes tendances indiscutables. Les rapports économiques entraînent toujours, pour les pays qui les pratiquent, deux grandes catégories d'effets : des effets d'optimisation et des effets d'intégration de l'économie nationale.

Tout d'abord il est certain que des relations économiques régulières et importantes entre deux pays de niveau de développement sensiblement égal entraînent un certain nombre de conséquences très positives, dont les principales sont les suivantes : amélioration de l'approvisionnement national en produits et facteurs de production, rationalisation de la production par l'élargissement des marchés et par une utilisation plus optimale des ressources, stimulation de la production par la compétition et par l'imitation entre les entreprises des deux pays, stabilisation relative des prix également par la compétition, réduction des déséquilibres sur les marchés des facteurs par leur libre circulation (transfert de main-d'œuvre vers l'Allemagne et de capitaux vers la France), tendance à une égalisation des revenus à travers les mouvements de produits ou de facteurs.

Ces effets bénéficient aux deux pays. Mais on peut ajouter que c'est probablement la France qui en bénéficie le plus. En effet, l'analyse théorique montre également qu'entre deux pays approximativement du même niveau de développement, c'est celui qui est relativement moins développé qui retire le plus d'avantages réels des relations internationales. Cet effet se trouve confirmé par divers indices, tels que le taux de croissance annuel moyen légèrement plus élevé de l'économie française durant la dernière décennie, l'amélioration lente mais continue de la structure de ses relations extérieures et d'autres encore. Il y a indiscutablement un lent rattrapage de l'économie allemande par l'économie française et ce phénomène devrait se manifester plus clairement encore dans les prochaines années, du fait en particulier de la substitution croissante d'investissements aux exportations allemandes. Le gouvernement français s'est d'ailleurs fixé cet objectif pour la décennie 70-80 et, je crois, toutes choses restant égales par ailleurs, avec de grandes chances de succès.

A côté de la contribution réciproque à une croissance forte et équilibrée, les relations économiques ont également pour effet une intégration des deux économies nationales. La notion d'intégration est à la fois parlante et obscure. Elle peut signifier aussi bien interdépendance, et c'est ce qu'assurent les échanges commerciaux, et interpénétration, à la suite par exemple de fusions ou de collaborations d'entreprises. Il y a donc différents degrés plus ou moins intenses d'intégration. D'autre part, l'intégration est aussi une notion ambiguë dans la mesure où l'on peut lui attribuer des vertus comme des défauts : elle entraîne en effet pour chaque pays à la fois une domination et une dépendance par rapport à l'autre. Selon le point de vue auquel on se place, l'appréciation peut donc être très différente. Pour en avoir une idée relativement claire, il convient en tout cas de distinguer divers niveaux de l'intégration.

Tout d'abord, si l'on considère l'équilibre extérieur des deux pays, on peut constater que chacun influence sensiblement celui de l'autre. L'Allemagne, nous l'avons vu, pèse d'un poids particulièrement lourd dans l'équilibre extérieur de la France, puisque les relations économiques avec l'Allemagne représentent plus d'un cinquième des relations extérieures totales de la France. En outre, le déficit commercial français à l'égard de l'Allemagne représentait en 1969 30% et en 1968 même 50 % du déficit total de la France. Il s'en suit que l'équilibre extérieur de la France est largement dépendant de décisions prises outre-Rhin à tous les niveaux.

En revanche, l'Allemagne est beaucoup moins dépendante à cet égard de l'économie française, puisque ses relations avec la France ne représentent qu'un septième de ses relations extérieures totales et qu'elle enregistre généralement un excédent avec la France.

Il y a là une situation d'inégale dépendance ou d'inégale domination en faveur de l'Allemagne qui explique en partie certaines tensions ou certains désaccords entre les deux gouvernements, en particulier depuis 1968.

Si l'on considère maintenant les effets indirects des relations extérieures, on peut d'abord noter que celles-ci rendent les conjonctures des deux économies interdépendantes. En effet, les décisions d'importation de chaque pays conditionnent partiellement l'exportation de l'autre et par voie de conséquence le chiffre d'affaires d'une partie du secteur productif et l'emploi d'une partie de la population active. Mais la conjoncture de ce secteur d'exportation conditionne également en partie celle de secteurs nationaux qui sont leurs fournisseurs et le degré d'emploi de la population active détermine en partie le pouvoir d'achat global des consommateurs. Il y a donc, à travers des mécanismes bien connus, une dépendance conjoncturelle réciproque qui est un multiple de la valeur des relations extérieures.

Pour évaluer cette dépendance exactement, il faudrait des recherches très poussées qui font malheureusement défaut. J'ai seulement pu relever qu'on évaluait approximativement en 1965 la sensibilité conjoncturelle à 6 ou 7 % du produit national des deux pays. Il est hors de doute que depuis lors, ce pourcentage s'est beaucoup accru puisque le développement des relations a été supérieur à celui de la production. On peut trouver curieux que le chiffre soit identique pour les deux pays, mais ceci est parfaitement justifié dans la mesure où la part des relations extérieures totales dans la production allemande est nettement supérieure (de l'ordre de 25%) à celle des relations extérieures totales dans la production française (de l'ordre de 20%). De ce fait, l'économie française a une influence sur la conjoncture allemande à peu près égale à celle de l'économie allemande sur la conjoncture française.

Cet équilibre doit cependant être nuancé par la prise en considération de l'influence de pays tiers sur les deux économies. En Allemagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'U.E.B.L. ou l'Italie ont un impact conjoncturel à peine inférieur à celui exercé par la France, alors que dans ce pays l'influence allemande est le double de celle des autres pays partenaires les plus importants. Certes, depuis quelques années, on observe une croissante diversification géographique de l'exportation française, mais il n'en reste pas moins que l'inégalité demeure fort entre les partenaires de la France. Ce phénomène explique naturellement aussi certains comportements politiques. Le dialogue des gouvernements français et allemand se trouve fréquemment un peu biaisé par cette inégale dépendance et l'on comprend que le gouvernement allemand soit parfois tout aussi sensible à l'entente économique avec des pays tiers qu'à l'accord avec la France.

A un niveau encore différent, celui de la structure économique, l'intégration des deux pays est également réelle, quoique difficilement mesurable. L'importance et la régularité des relations entre eux font que les structures de production ou de distribution des deux pays s'adaptent progressivement les unes aux autres, soit par les échanges commerciaux habituels soit par la fusion des entreprises. Il s'agit là d'une influence extrêmement profonde, difficile évidemment à évaluer compte tenu de beaucoup d'interférences, mais incontestable. C'est peut-être la véritable « intégration économique », par le développement constant d'intérêts économiques complémentaires ou communs aux deux pays. Si les deux précédentes constatations pouvaient faire comprendre l'apparition de conflits, ce phénomène au contraire s'oppose à ce qu'un conflit passager puisse compromettre durablement les relations économiques entre les deux pays. Un nombre élevé et croissant d'intérêts particuliers, liés à de nouvelles structures, pèsent en faveur du maintien de ces relations et donc de leur intensification. Il devient de plus en plus invraisemblable que quelques contradictions conjoncturelles d'intérêt entre les deux pays puissent l'emporter sur la masse des solidarités structurelles constituées. Les deux gouvernements sont en quelque sorte liés de plus en plus par le poids des structures établies.

Il est hors de doute d'ailleurs que ces relations sont encore susceptibles de se développer considérablement à l'avenir. L'élimination progressive des obstacles linguistiques ou psychologiques ou juridiques, la nécessité de se mesurer sur le marché mondial aux géants américains ou soviétiques, tout concourt à renforcer l'intégration économique des deux pays comme du reste de l'Europe occidentale. Cette intégration prendra certainement à l'avenir de plus en plus la forme de la coopération technique et financière entre les entreprises plutôt que de la simple relation commerciale. Elle aura donc une forme plus intense.

Est-ce à dire que la solidarité économique de la France et de l'Allemagne ne cessera de se développer ? En valeur absolue certainement, mais pas nécessairement en valeur relative. L'élargissement de la C.E.E. et surtout l'entrée de la Grande-Bretagne peuvent réduire en effet pour les deux pays l'importance relative de leurs relations. L'évolution inévitable des deux pays vers une économie tertiaire ou de services, c'est-à-dire de produits qui ne s'exportent guère, aura le même effet également, même si les secteurs de production de biens matériels continuent à s'intégrer de

plus en plus. Seul un développement massif des échanges de capitaux et des mouvements touristiques serait susceptible de maintenir durablement le degré de solidarité économique actuellement atteint.

### **Conclusion**

Les dernières observations faites permettent en conclusion de poser le problème de la contribution des relations économiques au rapprochement durable des deux pays. Dans les nombreuses réunions franco-allemandes, on se félicite généralement du développement de ces relations en les considérant comme le signe et le gage d'une entente politique définitive. Il me semble qu'on doit à la fois approuver et nuancer cette affirmation

On doit certainement la nuancer parce que, comme l'expérience le prouve, les relations économiques ne sont pas une garantie d'entente idyllique entre les deux pays. L'importance relative des rapports économiques entre les deux pays en 1913 déjà n'a pas pesé lourd contre une volonté politique d'affrontement. Un grand économiste, Lord Keynes, prétendait même, à l'encontre des auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, que le libre-échange était probablement l'un des meilleurs moyens inventés par les hommes pour créer l'inimitié entre les nations. Le désaccord monétaire actuel et les commentaires qu'il provoque illustrent assez bien la possibilité de frictions et de conflits. Celle-ci est d'autant plus grande que l'interdépendance des deux pays n'est pas parfaitement équilibrée. L'avance industrielle et commerciale de l'Allemagne fait des relations franco-allemandes un échange inégal et entraîne des effets de domination inévitables de l'Allemagne.

Il est certes probable que certains aspects de la domination allemande disparaîtront fort heureusement à l'avenir : le déséquilibre commercial devrait en effet se réduire, si l'on fait abstraction de fluctuations conjoncturelles, pour plusieurs raisons, telles que la sensibilité à présent plus grande de l'économie allemande à l'inflation, la substitution croissante d'investissements aux exportations allemandes et la progression relativement plus forte de l'économie française dans la décennie 1970-1980. Mais d'autres problèmes risquent de s'aggraver. La maturité économique de l'Allemagne en fait depuis 1968 un investisseur net et croissant dans le reste du monde, ce qui lui assurera à l'avenir, à l'exemple des Etats-Unis, un développement économique de plus en plus extérieur à ses frontières. La France est très logiquement un partenaire privilégié et sera probablement bientôt, en raison de l'accroissement de sa population active, le premier pays d'investissement allemand, comme la tendance actuelle l'indique clairement. Même si le point de départ est relativement peu élevé (les avoirs allemands ne sont, nous l'avons vu, qu'au cinquième rang de l'ensemble des avoirs étrangers en France), l'ampleur rapidement croissante des investissements allemands peut provoquer un réflexe de nationalisme économique, malgré l'intérêt évident de ces opérations. (Le désinvestissement éventuel, en cas de crise en Allemagne, peut paradoxalement avoir le même effet.) Le fait enfin que les entreprises allemandes tendent à concentrer leurs investissements en Alsace et en Lorraine, pour des raisons économiques et linguistiques d'ailleurs parfaitement compréhensibles, ajoute évidemment au risque de réaction nationaliste. Déjà en 1968 le gouvernement français exprimait ses inquiétudes à ce sujet. Si les investissements allemands continuent à être concentrés dans l'Est et si les investisseurs français ne se montrent pas plus dynamiques en Allemagne, on peut prévoir des difficultés politiques.

Il est donc certain que les relations économiques ne sont pas un substitut parfait et pacifique aux anciens rapports militaires entre les deux pays, comme on a parfois tendance à les présenter.

Mais il paraît non moins certain qu'elles exercent également des effets, plus profonds, et par voie de conséquence, plus importants, en faveur de l'entente durable des deux pays. Tout d'abord, elles

provoquent et facilitent un développement constant des relations humaines entre les deux populations. Bien plus encore que le jumelage des villes par exemple, le jumelage commercial ou financier des entreprises appartenant aux deux pays entraîne des contacts humains approfondis et souvent aussi un apprentissage linguistique fondamental pour la compréhension réciproque. L'apparition depuis quelque temps dans les journaux français ou allemands de petites annonces dans la langue du pays partenaire, l'association d'organes de presse économiques traduisent le progrès considérable atteint sur ce plan. L'établissement d'intérêts économiques communs entre clients et fournisseurs des deux côtés du Rhin et, encore plus, la coexistence au sein d'une même entreprise diffusent dans les populations un sentiment de solidarité de destin qui est la base d'un rapprochement durable.

Au niveau gouvernemental, l'effet intégrationniste des relations économiques est encore plus sensible. Le fait que la croissance et la conjoncture de chaque pays dépendent dans une mesure croissante de celles de l'autre oblige les deux administrations économiques à une adaptation réciproque de leurs prévisions et de leurs actions. La conscience du fait que toute décision de politique économique de quelque importance prise dans un pays fait sentir également ses effets dans l'autre, les contraint aussi à une coordination et à une concertation de plus en plus étroites et permanentes de leurs décisions. Cette nécessité se fait évidemment sentir dans toute la CEE et même dans toute l'Europe occidentale, mais elle s'impose encore plus entre la France et l'Allemagne.

On peut donc penser en définitive que les relations économiques ont une double influence sur les rapports généraux entre les deux pays : une influence favorable par la création d'une communauté structurelle d'intérêts, une influence défavorable par l'apparition de certaines contradictions marginales et conjoncturelles d'intérêts. L'intensité de tensions passagères peut être paradoxalement d'autant plus élevée que chaque gouvernement connaît parfaitement l'avantage de l'autre : chacun sait que pour l'autre, à la limite, une concession unilatérale serait encore préférable à une rupture. Il peut en résulter un équilibre ressemblant fort à celui d'une guerre de tranchées, comme actuellement dans le conflit monétaire. Mais une rupture ne pourrait être concevable entre les deux pays que dans deux hypothèses : qu'une crise économique durable s'installe en Europe, ce qui ne paraît guère concevable actuellement avec les progrès de la politique économique, ou bien que chaque gouvernement subordonne l'intérêt économique du pays à une volonté de conflit, ce qui paraît également peu probable, compte tenu du rôle politique relativement secondaire des deux pays, pris isolément, sur l'échiquier mondial.

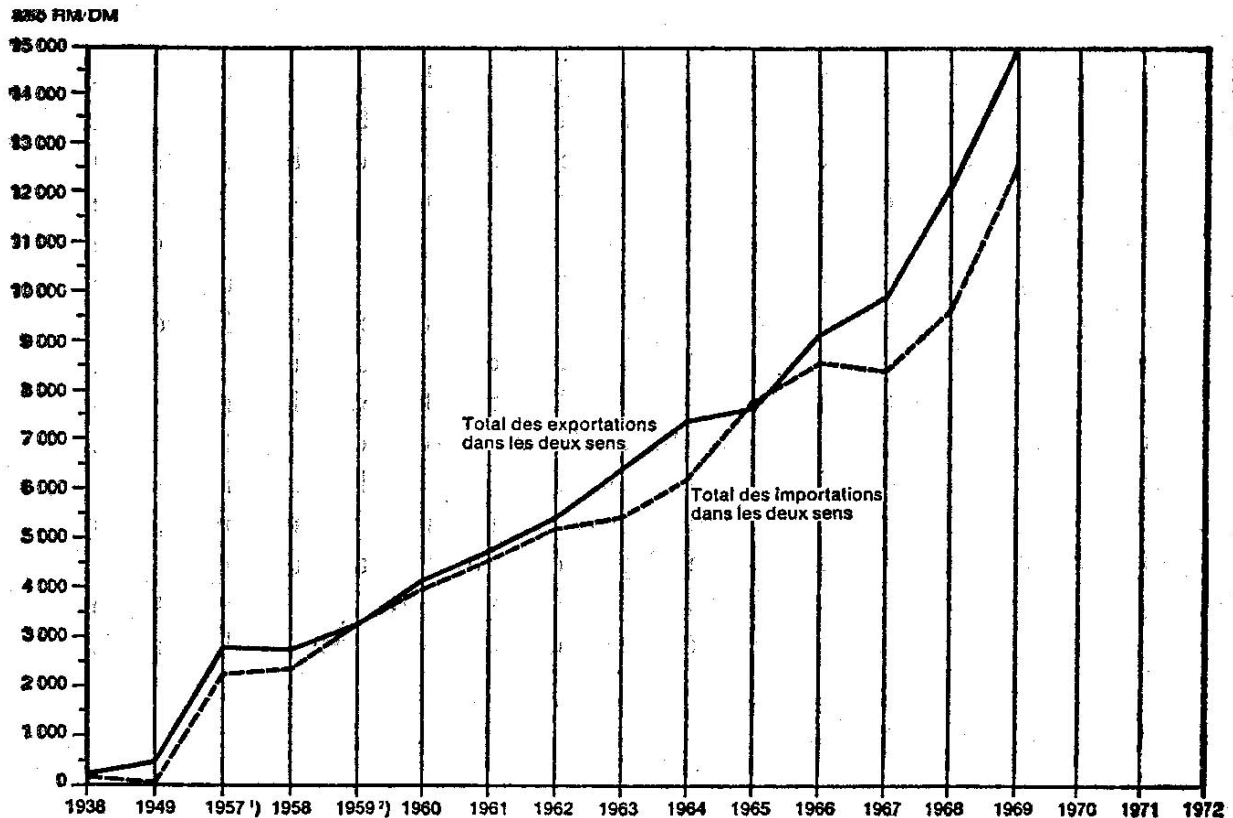
De ce fait, quelle que puisse être l'intensité d'un conflit, les gouvernements ne peuvent pas ignorer que la balance des avantages et des coûts pèse fortement en faveur du maintien et de l'intensification des relations économiques et ceci est évidemment décisif pour l'avenir.

### Documentation

- Consulat Général de France à Düsseldorf, La réalité quotidienne des échanges franco-allemands, Strasbourg, Istra, 1970 ( seule étude relativement complète)
- Ahlers-Hamon, La Coopération franco-allemande 1963-1969, Paris-Bonn, 1969 (nombreux exemples de coopération).
- H.J. von Hake, Les Relations économiques franco -allemandes, Documents, juillet-août 1966 (exclusivement consacré, aux diverses formes de coopération économique).
- G. Vidalenche et D. Zwätz, articles dans le numéro spécial commun de La Vie Française et du Handelsblatt du, 19 juin. 1970 (informations sur les valeurs cotées et traitées en Bourse).
- Conseiller commercial de France en R.F.A., Bilan des investissements directs allemands à l'étranger et étrangers en Allemagne, note du 11 mai 1971.
- Revue économique franco-allemande, N°8 3, 1965 et 3, 1971.
- Wirtschaft und Statistik, n° 23 1971.

Note: Les documents reproduits en annexes sont extraits du premier ouvrage cité ci-dessus, pp. 188, 204, 206, 208 et 190.

### ANNEXE I



## ANNEXE II

Participations nominales et investissements directs dans les pays partenaires (en millions de DM)

Secteurs économiques	République fédérale d'Allemagne (participation nominale)		France (investissements directs)	
	Fin 1964	Fin 1968	Fin 1964	Fin 1968
Industrie de transformation du pétrole et industrie des sous-produits du charbon	90,0	90,0 (p. l'indust. de transf. du pétrole seule)	63,3	46,0
Acier, machines, véhicules, construction de navires	17,7 (y compris Fer-Tôle)	28,4	78,2	200,2
Chimie, pharmacie, matières plastiques, caoutchouc et amiante	29,4	75,8 (y compris indust. des s.-produits du charbon)	111,8	357,0
Alimentation	7J	21,2	24,5	47,2
Electrotechnique, mécanique de précision, optique, fer, Tôle, instruments de musi- que, articles de sport, jouets, bijoux	3,3 (sans Fer-Tôle)	30,2	123,4	230,3
Commerce	63,7	173,5	3,8	11,0
Energie, alimentation en eau, industrie minière	196,4	196,9	1,0	81,9
Fer et métaux non-ferreux, fonderie, métallurgie	107,7	106,6	126,5	162,5
Industrie minière, céramique fine, verrerie, industrie du bâtiment	181,0	174,0	60,9	101,1
Industrie de l'habillement, cuir et textiles	11,2	13,7	12,8	28,8
Instituts de crédit	27,0	45,5	12,8	34,6
Assurances, sociétés de financement, sociétés à participations	72,7	97,4	9,1	34,5
Prestations de services	15'0	17,2	0,1	5,4
Transports et services d'information	9,3	15,3	6,2	9,6
Imprimeries, bois, papier	3,5	1,8	1,3	-3,8
Agriculture, sylviculture, élevage, pêche			0,3	7,7
Secteur domestique (ménages)			28,7	0
Autres secteurs	3,5	0,6	2,8	1,4
Total	788,5	1088,1	667,5	1412,0

## ANNEXE III

Activités des entreprises dans les pays partenaires selon les secteurs économiques - Etat au 31 mai 1969

## En France

	a)	b)	a)	d)	e)	f)	g)	hl	i)		k)	Tot.
Chimie	10	4		4	4	2	3	17	2	2		48
Électrotechnique et électronique	2			2	3	1	2	13	1			24
Bois et papier								5	1			6
Energie	1	2		1					1			5
Mécanique de pré- cision et optique					1	1		6	1			9
Machines et constructions mécaniques	3		2		5	2	1	31	1			45
Cuirs												
Métallurgie	7			2	4		1	20		1		35
Alimentation				2	1			10				13
Minéraux	2		1							1	1	5
Textiles et vêtements	1				1	1		9				12
Chaussures					1			2	1			4
Diff. secteurs industriels	1			3	1			8				as
Commerce				1	1			9		1		12
Banques, instituts de crédit	1				2			2				5
Moyens de transport	1			3	1			3	1			9
Publicité	1							1				2
Assurances				1	1							2
'Emballage								2		1		3
Leasing					1							1
Marketing												
	30	6	3	19	27	7	7	138	9	6	1	253



## En Allemagne Fédérale

	a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)		k)	Tot.
Chimie	3		3	2	3	2		24	2	1		40
Electrotechnique et électronique	1			3	1			14				19
Bois et papier								1				1
Energie				1								1
Mécanique de pré- cision et optique				2	1			7				10
Machines et constructions mécaniques			1	6				22				29
Cuirs				1	3			12				16
Métallurgie				4	1			13				21
Alimentation	3											7
Minéraux	2											
Textiles et vêtements			1	2			1	il				15
Chaussures						1						1
Diff. secteurs industriels					3		1	9				15
Commerce	2											
Banques, instituts de crédit	1			1		1		14				17
Moyens de transport	1		1	2	3			6	1			14
Publicité								1				1
Assurances				1								1
Emballage												1
Leasing					1			1				1
Marketing												
	13		6	26	21	4	2	139	4	1		216

a) Création d'une société en commun par différentes entreprises. - b) Création d'une usine en commun par des entreprises françaises et allemandes. c) Délivrance de licences à des sociétés françaises et allemandes. - d) Coopération (technique et commerciale) entre sociétés françaises et allemandes. - e) Participation au capital de sociétés françaises et allemandes. - f) Acquisition d'une société. - g) Fusions.

## SANS PARTICIPATION D'UNE ENTREPRISE PARTENAIRE

h) Fondation d'une société ou d'une succursale. - i) Création d'une usine. j) Exploitation d'une usine. - k) Extension du potentiel industriel.

Source d'information : BfA Dokumentation ED III Sonderdienst, juillet 1969.

## ANNEXE IV

Développement des échanges commerciaux et des prestations de services  
entre l'Allemagne fédérale et la France  
en millions de DM

Position	1964	1965	1966	1967	1968	1969
I. Echanges de marchandises						
Importations	6 271	7843	8617	8488	9778	12697
Exportations	7424	7792	9216	10050	12241	15121
Solde	+ 1153	- 51	+ 599	+ 1562	+ 2463	+ 2424
II. Echanges de prestations de services						
Importations	1721	1939	2076	2155	2126	2249
Exportations	700	745	852	920	1062	985
Solde	- 1021	-1194	- 1224	- 1235	- 1064	- 1264
III. Total (I. + II)						
Importations	7 992	9782	10693	10643	11904	14946
Exportations	8124	8537	10068	10970	13303	16 106
Solde	+ 132	- 1245	- 625	+ 327	+ 1399	+ 1160

+(\*) Chiffres provisoires.